

225C1378
FR0013269123-FS0670

12 août 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

RUBIS
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 août 2025, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse), a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 août 2025, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société RUBIS et détenir 5 325 020 actions RUBIS représentant autant de droits de vote, soit 5,15% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions RUBIS hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 694 294 actions RUBIS (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 29 404 actions RUBIS résultant d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 659 090 actions RUBIS résultant d'un contrat de « *right to substitute shares delivered as collateral* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et,
- 5 800 actions RUBIS résultant d'un contrat de « *right to recall of lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société de droit suisse UBS Group AG a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 343 353 actions RUBIS (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 3 185 961 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *long call options* » à dénouement en espèces, exerçable jusqu'entre le 1^{er} novembre 2027 et le 18 septembre 2028, au prix unitaire de 24,062 €² ;
- 673 829 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *long call spread options* » à dénouement en espèces, exerçable jusqu'entre le 1^{er} novembre 2027 et le 18 septembre 2028, au prix unitaire de 37,5049 €³ ;
- 408 017 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *long call spread options* » à dénouement en espèces, exerçable jusqu'entre le 9 décembre 2027 et le 18 septembre 2028, au prix unitaire de 27,50 €⁴ ; et,

¹ Sur la base d'un capital composé de 103 361 773 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un delta de 0,77.

³ Sur la base d'un delta de 0,41.

⁴ Sur la base d'un delta de 0,53.

- 75 546 actions RUBIS résultant de la détention d'un contrat « *equity swaps* » à dénouement en espèces, portant sur autant d'actions RUBIS, exerçables jusqu'entre le 23 mars 2026 et le 21 juin 2027⁵;

⁵ Sur la base d'un delta de 1.